

09-03-2020

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 09 MARS 2020 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Membres du conseil :

M. Gyslain Loyer, district n° 2;
M. Denis Renaud, district n° 3;

M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence de la mairesse, M^{me} Audrey Boisjoly.
Le secrétaire-trésorier M. Jeannoé Lamontagne est présent.
La secrétaire-trésorière adjointe Mme Marine Revol est aussi présente.
La conseillère Mme Maryse Gouger est absente.

089-2020

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit modifié par l'ajout du point 32 et qu'il soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 10 et 18 février 2020;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

ADMINISTRATION

5. Achat de billets pour le Gala du Préfet - Jeudi 7 mai 2020;
6. Avis de motion – Règlement 380-2019 relatif au stationnement et applicable par la Sûreté du Québec sur le territoire de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois;
7. Avis de motion – Règlement 381-2019 relatif à la circulation sur le territoire de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois;
8. Avis de motion – Règlement 388-2020 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois;
9. Avis de motion – Règlement 391-2020 sur la division des districts électoraux;
10. Adoption du projet de Règlement 391-2020 sur la division des districts électoraux;
11. Nouvelles cartes de crédit – Jean-François Lévis, Mathieu Voghel-Robert et Élie Marsan-Gravel;
12. Proposition d'ajouts de protection à la couverture de l'assurance municipalité;
13. Demande d'appui à la Société canadienne du cancer - Avril : Mois de la jonquille;
14. Demande de révision des projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence (TECQ) – Appui au député de Berthier-Maskinongé;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. Entente avec l'Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière (APAL) – Autorisation de signature;
16. Inscriptions au Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) – 16 au 19 mai 2020 à Laval;

VOIRIE

17. Octroi de contrat – Achat de la camionnette F-150 2020 avec accessoires;
18. Adoption du Règlement d'emprunt 392-2020 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 1 122 150 \$ pour le projet de réfection du rang Frédéric, et pour payer cette somme autoriser un emprunt par billets de 1 122 150 \$;

HYGIÈNE DU MILIEU

19. Résultat d'ouverture des soumissions – TP-IN02.11-2020 – Agrandissement du dépôt des neiges usées;
20. L'Eau-thentique transport inc. – Renouvellement de l'entente;

URBANISME

21. Adoption du Règlement 389-2020 sur l'instauration du programme de rénovation – Municipalité de Saint-Félix-de-Valois;

COMMUNICATIONS, LOISIRS ET CULTURE

22. Résolution pour la semaine de la santé mentale – 2 au 11 mai 2020;
23. Résolution pour le mois de l'autisme avril et la journée de l'autisme le 2 avril;
24. Inscription au Colloque du Carrefour action municipale et famille – 28 et 29 mai 2020 à Trois-Rivières;
25. Inscription au Colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec – 26 au 29 mai à Saint-Hyacinthe;
26. Demande d'aide financière – Mouvement national des Québécois et Québécoises – Fête nationale 2020;

SUITE DE LA RÉOLUTION 089-2020

27. Politique familiale municipale – Demande de délai;
28. Demande de subvention Programme d’assistance financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (PAFLPH) – Accompagnement 2020-2021;
29. Fleurons du Québec – Inscription;
30. Camp de jour hivernal – Taux horaire des animateurs;
31. Embauche de la coordonnatrice, coordonnatrice adjointe et l’animatrice principale du camp de jour;
32. **Octroi de contrat – Vendredis en Musique;**
33. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

090-2020

Procès-verbaux

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 11 et 18 février 2020 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

091-2020

Dépenses

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité, totalisant la somme de 140 516,60 \$ (chèques n^{os} 30 301 à 30 356) ainsi que la somme de 586 545,46 \$ (paiements en ligne 500 906 à 500 991) pour un total de 727 062,06 \$ et les salaires de 141 099,82 \$ du mois de février 2020 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

Point n° 4

Période de questions

La mairesse invite les citoyens à la période de questions.

092-2020

**Achat de billets pour le
Gala du Préfet – Jeudi
7 mai 2020**

CONSIDÉRANT l’invitation à participer au Gala du Préfet 2020 qui aura lieu le 7 mai prochain au Centre culturel de Saint-Jean-de-Matha, au profit de Centraide Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite soutenir le cabinet de campagne de Centraide pour la MRC de Matawinie dans sa lutte contre la pauvreté et l’exclusion en posant un geste de solidarité envers les personnes les plus vulnérables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d’autoriser une dépense de 1 000,00 \$ pour la réservation d’une table pour huit personnes afin de participer au Gala du Préfet au bénéfice de Centraide.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

093-2020

Avis de motion – Règl.
380-2020 relatif au stationnement et applicable par la Sûreté du Québec sur le territoire de Saint-Félix-de-Valois

Le conseiller M. Sylvain Trudel donne avis de motion que lors de la prochaine séance, sera adopté un règlement relatif au stationnement et applicable par la Sûreté du Québec sur le territoire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 380-2020.

094-2020

Avis de motion – Règl.
381-2020 relatif à la circulation sur le territoire de Saint-Félix-de-Valois

Le conseiller M. Denis Renaud donne avis de motion que lors de la prochaine séance, sera adopté un règlement relatif à la circulation sur le territoire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 381-2020.

095-2020

Avis de motion – Règl.
388-2020 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois

Le conseiller M. Pierre Lépicié donne avis de motion que lors de la prochaine séance, sera adopté un règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 388-2020.

096-2020

Avis de motion – Règl.
391-2020 sur la division des districts électoraux

Le conseiller M. Sylvain Trudel donne avis de motion que lors de la prochaine séance, sera adopté un règlement sur la division des districts électoraux de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 391-2020.

097-2020

Adoption du projet de Règlement 391-2020 sur la division des districts électoraux

CONSIDÉRANT

l'avis de motion donné par la résolution n° 096-2020;

CONSIDÉRANT QUE

le secrétaire-trésorier dépose le projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux qui sera soumis à la procédure de consultation publique conformément

SUITE DE LA RÉOLUTION 097-2020

à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2);

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2).

➤ *Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 391-2020.*

098-2020

Nouvelles cartes de crédit

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux employés ont besoin d'une carte de crédit;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu de procéder à la demande de trois nouvelles cartes de crédit pour MM. Jean-François Lévis, Élie Marsan-Gravel et Mathieu Voghel-Robert comme le démontre le tableau suivant :

Détenteurs	Limites autorisées
Jean-François Lévis	3 000,00 \$
Élie Marsan-Gravel	3 000,00 \$
Mathieu Voghel-Robert	3 000,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

099-2020

Proposition d'ajouts de protection à la couverture de l'assurance de la municipalité

CONSIDÉRANT les trois propositions additionnelles au contrat d'assurance actuelle de la Municipalité par son courtier en assurance Groupe Jetté;

CONSIDÉRANT QU' à chaque année, lors des crues printanières, la Municipalité est sujette à des inondations sur ton territoire;

CONSIDÉRANT QUE bien que considérée à risque «modéré» par l'Institut de prévention des sinistres catastrophique, la région de Lanaudière ne fait pas partie des zones sismiques les plus susceptibles de connaître des tremblements de Terre d'importance selon la Commission géologique du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est susceptible d'être engagée dans des procédures judiciaires et que les frais de justice en fonction des trois scénarios énumérés dans la proposition pourraient être remboursés;

SUITE DE LA RÉOLUTION 099-2020

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicié, il est résolu d'autoriser le directeur général à procéder aux ajouts suivants à la couverture d'assurance de la Municipalité :

- Garantie des inondations;
- Assurance des frais de justice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

100-2020

Société canadienne du cancer – Avril – Mois de la Jonquille

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU' environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adoptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie ou aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu de décréter que le mois d'avril est le Mois de la Jonquille et que le conseil municipal de Saint-Félix-de-Valois encourage la population à accorder généreusement son appui à la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

101-2020

Demande de révision des projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence (TECQ) – Appui au député de Berthier-Maskinongé

- CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;
- CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;
- CONSIDÉRANT QUE** cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;
- CONSIDÉRANT QUE** les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;
- CONSIDÉRANT QUE** plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;
- CONSIDÉRANT QUE** plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;
- CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;
- CONSIDÉRANT QUE** monsieur Yves Perron, député de Berthier-Maskinongé met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, madame Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;
- CONSIDÉRANT QUE** monsieur Yves Perron, député de Berthier-Maskinongé recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

1. d'appuyer monsieur Yves Perron, député de Berthier-Maskinongé dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissible le coût des employés municipaux assignés à un projet.

SUITE DE LA RÉOLUTION 101-2020

2. de transmettre copie de cette résolution à monsieur Yves Perron, député de Berthier-Maskinongé et la ministre fédérale de l'Infrastructure, madame Catherine McKenna.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

102-2020

Entente avec l'Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière (APAL) – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE l'Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière donne accès à un service d'entraide lors d'une intervention d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens et leur sécurité sont une priorité lors d'une intervention d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser le directeur du Service de protection et d'intervention d'urgence à signer l'entente avec l'Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière (APAL) afin d'avoir recours à leur service durant une intervention d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

103-2020

Inscriptions au Congrès de l'Association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec (ACSIQ)

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

1. d'autoriser le directeur du Service de protection et d'intervention d'urgence et le chef aux opérations à assister au congrès 2020 de l'Association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec (ACSIQ), devant se tenir à Laval, du 16 au 19 mai 2020;
2. que soient défrayés par la Municipalité les frais suivants, sur présentation du compte de dépenses signé par le réclamant, accompagné des pièces justificatives :
 - a) inscription au congrès;
 - b) hébergement;
 - c) repas, jusqu'à 75 \$ par jour;
 - d) frais de déplacement, si le véhicule du Service de sécurité incendie n'est pas utilisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

104-2020

Octroi de contrat –
TP-IN01.51-2020
Camionnette neuve avec
accessoires

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics souhaite remplacer une camionnette F-150 munie d'un gyrophare et d'une flèche de signalisation en formule « clé en main »;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été envoyées à différents concessionnaires et que le tout est conforme au Règlement sur la gestion contractuelle actuellement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que le contrat soit octroyé à Fortier Auto Montréal inc., pour un montant de 41 745,00 \$ avant taxes, pour la livraison de la camionnette Ford F-150 2020 XLT avec accessoires, selon les indications mentionnées dans la demande de prix.

Cette dépense sera prise à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

105-2020

Adoption du Règl. d'em-
prunt 392-2020 ayant
pour objet de décréter
une dépense n'excédant
pas 1 122 150 \$ pour le
projet de réfection du
rang Frédéric

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du Règlement d'emprunt n° 392-2020 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 1 122 150 \$ pour le projet de réfection du rang Frédéric, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 1 122 150 \$;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que le Règlement 392-2020 soit adopté.

Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 392-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

106-2020

Ouverture des soumis-
sions TP-IN02.11-2020
Agrandissement du dé-
pôt des neiges usées

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été publié sur le SEAO le 29 janvier 2020 et dans le journal l'Action, édition du 5 février 2020, pour des travaux d'agrandissement du dépôt des neiges usées;

CONSIDÉRANT QUE sept soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

SUITE DE LA RÉOLUTION 106-2020

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été ouvertes publiquement le 26 février 2020 à 11 h, à la mairie, par M. Jeannoé Lamontagne, directeur général /secrétaire-trésorier, en présence de M^{me} Marie-Hélène Gilbert et M. Élie Marsan-Gravel de la Municipalité, ainsi que M. Olivier Fréchette et Mme Marie-Pier Parent de la firme GBi Services d'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions se résument comme suit :

Nom de l'entreprise	Prix (avec taxes)
Les entreprises René Vincent inc.	173 245,34 \$
Alide Bergeron et fils Ltée	242 494,92 \$
Généreux construction inc.	243 857,38 \$
Construction Moka	285 589,85 \$
Les excavations Michel Chartier inc.	301 042,49 \$
Terrassement Baril	331 357,25 \$
BLR Excavation	379 749,96 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les entreprises René Vincent inc., pour des travaux d'agrandissement du dépôt de neiges usées, et ce, selon les indications mentionnées au cahier de charges n° TP-IN02.11-2020, pour un montant total de 173 245,34 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

107-2020

L'Eau-thentique transport inc. Renouvellement de l'entente

CONSIDÉRANT QU' en cas de pénurie d'eau potable, il convient de signer un protocole d'entente pour une situation d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'autoriser le directeur général à signer une entente avec la compagnie L'eau-thentique Transport inc., d'une durée d'un an renouvelable, pour le transport de l'eau et l'affectation des ressources permettant une mise en place rapide des équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**108-2020**

Adoption du Règl. 389-2020 sur l'instauration du programme de rénovation – Municipalité de Saint-Félix-de-Valois

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du Règlement n° 389-2020 sur l'instauration du programme de rénovation – Municipalité de Saint-Félix-de-Valois;

SUITE DE LA RÉOLUTION 108-2020

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le Règlement 389-2020 soit adopté.

Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 389-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

109-2020

Résolution pour la
semaine de la santé
mentale – 4 au 10 mai

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai;

CONSIDÉRANT QU' il faut **#ParlerHautEtFort** pour démystifier la santé mentale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU' il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

CONSIDÉRANT QUE le monde rural est vulnérable à vivre des épisodes de détresse par l'isolement et le stress;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois proclame la semaine du 4 au 10 mai 2020 « **Semaine de la santé mentale** » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à **#ParlerHautEtFort** afin de démystifier la santé mentale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

110-2020

Résolution pour le mois
de l'autisme et la
journée de l'autisme –
2 avril 2020

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est consacré à la cause de l'autisme et que le 2 avril est la Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité contribue à l'épanouissement des personnes présentant un trouble du spectre autistique par la tenue d'un camp adapté estival en partenariat avec les Répits de Gaby;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite appuyer la cause de l'autisme;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois représente le mois (avril) et la Journée mondiale de l'autisme (2 avril) en réalisant les activités suivantes :

- Faire la promotion des événements en lien avec l'autisme;

SUITE DE LA RÉOLUTION 110-2020

- Se vêtir de bleu le 2 avril, Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

111-2020

Inscription au Colloque
du Carrefour action
municipale et famille –
28 et 29 mai 2020

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu :

1. d'autoriser une personne, qui reste à désigner, à assister au 32^e colloque du Carrefour action municipale et famille devant se tenir du 28 et 29 mai 2020 à Trois-Rivières;
2. de rembourser les frais suivants sur présentation du compte de dépenses signé par le réclamant, accompagné des pièces justificatives :
 - a) inscription au colloque;
 - b) repas, jusqu'à 75 \$ par jour;
 - c) frais de déplacement, si le véhicule du Service de l'urbanisme n'est pas utilisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

112-2020

Inscription au Colloque
de l'Association des com-
municateurs municipaux
du Québec – 26 au 29 mai

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

1. d'autoriser le directeur du Service des communications, des loisirs et de la culture à assister au colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec devant se tenir du 26 mai au 29 mai 2020;
2. de rembourser les frais suivants sur présentation du compte de dépenses signé par le réclamant, accompagné des pièces justificatives :
 - a) inscription au colloque;
 - b) repas, jusqu'à 75 \$ par jour;
 - c) frais de déplacement, si le véhicule du Service d'urbanisme n'est pas utilisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

113-2020

Demande d'aide finan-
cière - Mouvement na-
tional des Québécois et
Québécoises – Fête na-
tionale 2020

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que le directeur du Service des communications, loisirs et culture soit autorisé à

SUITE DE LA RÉOLUTION 113-2020

formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

114-2020

Politique familiale municipale – Demande de délai

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a bénéficié d'une subvention dans le cadre de la mise à jour de la politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT QUE la convention sera bientôt échue et, afin de respecter les normes de reddition de comptes, il nous est demandé de fournir au ministère de la Famille les documents suivant :

- La PFM;
- La mention de la participation financière du Ministère de la Famille;
- Le plan d'action en faveur des familles d'une durée minimale de trente-six mois;
- La résolution du conseil municipal concernant l'adoption de la PFM et du plan d'action qui est associé;
- Le rapport financier récent démontrant l'utilisation de l'aide financière octroyée;
- Le bilan des activités réalisées au regard du projet de la PFM et du plan d'action incluant notamment :
 - o Un calendrier de réalisation du projet;
 - o Les copies ou les extraits de communiqués associés au projet;
 - o Le mécanisme de suivi de la mise en œuvre du plan d'action ainsi que les noms et les responsabilités des membres;
 - o Le rapport de consultation et les preuves d'une consultation publique.

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière a été accordée le 12 mars 2018, mais que la mise à jour s'est officiellement mise en marche en décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier de la mise à jour prévoit l'adoption du document-cadre et du plan d'action par le conseil en juillet 2020 et le lancement officiel en septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser le comité des loisirs à demander un délai au ministère de la Famille afin de compléter la démarche de la mise à jour de la politique familiale municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

115-2020

Demande de subvention Programme d'assistance financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées – Accompagnement 2020-2021

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'autoriser le directeur du Service des communications, loisirs et culture ou le directeur adjoint du Service des loisirs et de la vie communautaire à présenter une demande dans le cadre du programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, volet soutien à l'accompagnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

116-2020Fleurons du Québec –
Inscription

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu de déboursier la somme de 769,00 \$ par année pour les trois prochaines années, afin d'adhérer au programme de classification horticole des Fleurons du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

117-2020Camp de jour hivernal
Taux horaire des
animateurs

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Pierre Lépicié, il est résolu que les taux horaires des animateurs du camp de jour hivernal et du service de garde soient les suivants :

ORDRE	NOM	FONCTION	TAUX
1	Charlaine Rousseau	Animatrice	15,00 \$ de l'heure
2	Félix Danault	Animateur	13,50 \$ de l'heure
3	Yan Leroux	Animateur	12,75 \$ de l'heure
4	Florence Généreux	Animatrice	12,50 \$ de l'heure
5	Vicky Pelland	Animatrice	12,50 \$ de l'heure
6	Olivier Therien	Animateur	12,50 \$ de l'heure
7	Mathilde Denis	Accompagnatrice	12,75 \$ de l'heure

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

118-2020Embauche de la coordon-
natrice, coordonnatrice
adjointe et animatrice
principale

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été réalisées permettant de retenir les candidatures de la coordonnatrice, la coordonnatrice adjointe et l'animatrice principale du camp de jour estival 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu d'autoriser l'embauche des personnes suivantes pour le camp de jour :

Nom	Fonction	Salaire
Mélessène Fleury	Coordonnatrice du camp de jour	16,60 \$/heure
Charlaine Rousseau	Coordonnatrice adjointe	15,85 \$/heure
Méloody-Jade Vaudry	Animatrice principale	14,60\$/heure

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

119-2020

Octroi de contrat –
Vendredis en Musique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite planifier sa programmation 2020 des Vendredis en Musique;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser le directeur des communications, loisirs et culture à octroyer un contrat pour les Vendredis en Musique 2020 au montant de 4 500 \$, plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

120-2020

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 28.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Secrétaire-trésorier et directeur général

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».